



Signataires : Christina Meissner, Alia Chaker Mangeat, Jacques Blondin, Patricia Bidaux, Jean-Marc Guinchard, François Erard, Thierry Arn, Souheil Sayegh, Thierry Cerutti, Yves de Matteis, Angèle-Marie Habiyakare, Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 3 mars 2025

Proposition de motion

La banque du temps, cette banque qui donne envie d'agir autrement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le développement de réseaux de banques du temps dans le monde associatif en Europe, qui s'appuient sur les structures locales pour favoriser le lien social, la participation et l'entraide au sein de la collectivité ;
- qu'une banque du temps est une plateforme permettant d'échanger, sans recourir à une rémunération, des services mesurés en unités de temps et octroyant des crédits-temps à échanger contre d'autres crédits-temps ou une prestation publique ;
- les alternatives recherchées pour offrir son temps de travail dans des projets à but non lucratif, à une échelle très locale, voire d'un quartier, sans pour autant adhérer à des structures associatives ou à caractère social ;
- la contribution de chaque citoyen à l'entretien des biens communs locaux, aux côtés des acteurs du service public, ainsi qu'à la production de ces services ;
- que beaucoup de Genevois souhaitent mettre leur temps au service d'autrui comme valeur sociale d'un engagement désintéressé, mais aussi

pour sortir de l'isolement individuel ou encore du chômage de longue durée ;

- l'intégration possible de prestations publiques dans l'échange généré par la banque du temps ;
- le caractère souple de la structure qui fonctionne selon les dispositions du code civil sur les associations,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place une banque du temps gérée par un collectif ou une structure préexistante capable de créer et d'administrer une banque du temps ayant pour missions d'assurer un bon équilibre entre offres et demandes de services, de délivrer les crédits-temps à chaque bénéficiaire et de développer les partenariats publics, institutionnels et privés avec la banque du temps ;
- à conclure un contrat de prestations avec ce collectif ou cette structure ;
- à élaborer, au besoin, un cadre légal permettant aux communes et aux établissements publics subventionnés d'offrir leurs prestations à des bénéficiaires de la banque du temps.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La banque du temps, un modèle de coopération en plein essor

Dans un monde où l'entraide et la solidarité sont une denrée de plus en plus rare mais d'autant plus essentielle, le modèle de la banque du temps se présente comme une solution innovante permettant d'échanger des services sans recourir à l'argent. Elle repose sur un principe simple : une heure de service rendu équivaut à une heure de service rendu. Les personnes reçoivent des crédits de temps de travail lorsqu'elles fournissent un service à un autre membre de la banque de temps (et le membre recevant le service est débité d'un montant égal). Chaque heure de temps est généralement valorisée de la même manière, quel que soit le service rendu.

La présente motion propose une banque du temps créée par un mandat des autorités cantonales à un collectif ou structure préexistante et dans laquelle ce serait la collectivité qui échangerait des crédits de temps de travail réalisés par un particulier au niveau associatif contre une offre cantonale ou communale de valeur équivalente.

En effet, ce système, déjà utilisé à titre individuel ou communautaire, peut également être appliqué aux prestations privées ou publiques offertes par des établissements subventionnés au niveau cantonal ou communal.

Valorisation de l'engagement citoyen

Notre canton peut être fier de son tissu associatif riche et diversifié, encourageant la valorisation de l'engagement. Les services offerts dans le cadre de la banque du temps peuvent déployer leur activité d'utilité publique dans de multiples domaines :

- **Aide à la personne** : l'aide aux personnes âgées, aux personnes réfugiées et à toutes celles dans le besoin de manière temporaire, comme lors d'une hospitalisation, ou régulière, s'il s'agit d'un handicap permanent, pour des prestations variées (faire les courses, déplacements, lectures ou promenades, accompagnement dans des procédures administratives complexes comme remplir sa fiche d'impôts, etc.).
- **Aide à l'éducation ou à la culture** : les écoles, les bibliothèques et centres culturels peuvent proposer des activités éducatives en échange de temps investi dans l'aide pour les devoirs ou pour du soutien scolaire entre élèves.

- **Services municipaux et participation écologique** : les personnes peuvent être encouragées à participer à des actions collectives en contrepartie de prestations sportives ou culturelles. Par exemple, le nettoyage ou l'entretien des espaces verts, le nettoyage des rives de cours d'eau, la récupération de biens à des fins de recyclage pourraient permettre d'accéder à des équipements sportifs ou culturels, ou obtenir des réductions sur certains frais administratifs dans des associations ou clubs sportifs.
- **Mobilité et transport** : la banque du temps peut aussi être utilisée pour proposer des solutions de covoiturage, ou de transport de biens mobiliers ponctuels.
- **Aide aux centres pour animaux** : qu'il s'agisse d'animaux sauvages ou domestiques, tous les centres genevois font appel à l'aide de volontaires pour accueillir le public, nettoyer les cages et diverses tâches administratives (SPA Genève, SOS Chats, Bioparc, Centre ornithologique de réadaptation (COR), Centre de réadaptation des rapaces (CRR), etc.).
- **Participation à l'organisation d'événements associatifs et caritatifs** : de nombreuses associations à caractère social comme Caritas, AVIVO ou Partage fondent leurs actions sur des événements réunissant leurs membres ou bénéficiaires afin de délivrer des prestations, mais aussi pour récolter des ressources financières essentielles à leur fonctionnement. Les personnes inscrites à la banque du temps pourraient ainsi offrir des services d'appoint lors de ces occasions.

Aucune de ces associations ne pourrait fonctionner sans l'aide de bénévoles pour accomplir sa mission. Mais quiconque a une fois donné de son temps au profit de l'une ou l'autre de ces associations sait à quel point il est difficile de trouver des bénévoles. L'argent n'est certainement pas le moteur de leur engagement, car le bénévolat est, par définition, non rémunéré.

Dans un monde qui s'individualise chaque jour davantage, le plus dur est de trouver de bonnes âmes qui se dédient sans compter leurs heures. La banque du temps, appliquée aux prestations publiques culturelles ou sportives, constitue une approche novatrice pour encourager l'entraide et optimiser l'utilisation et l'accès à ces services publics. En effet, il n'est pas une activité culturelle qui ne bénéficie pas de subventions pour fonctionner. Et, malgré tout, le coût pour accéder à cette offre reste souvent très élevé et beaucoup de personnes renoncent à en profiter. Finalement, ses offres publiques dépassent souvent la demande. La banque du temps proposée par cette motion permettrait d'offrir par exemple du temps « culturel » aux

personnes qui offrent de leur temps « bénévole » aux associations reconnues d'utilité publique.

Par le biais d'une plateforme ou d'une structure de gestion simple, les associations intéressées pourraient annoncer les domaines et le type de bénévolat et sa durée (ponctuelle ou régulière) qu'elles recherchent, et les personnes intéressées pourraient s'annoncer auprès d'elles sur cette même plateforme. Une fois la tâche de bénévolat accomplie, le temps dédié à cette tâche serait validé par l'association et donnerait droit à un « bon » pour une activité culturelle, par exemple, à prix réduit voire gratuit proposé par les collectivités.

Conclusion

Ce modèle de banque du temps favorise une dynamique solidaire où chaque individu, en fonction de ses compétences et de son temps disponible, peut contribuer à la collectivité tout en bénéficiant de services utiles.

Avec la banque du temps, il n'y aurait que des gagnants.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.